



RAPPORT RSE

**Des solutions durables pour
des ressources vitales**



**Année
2025**

Édito

En 2025, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'impose comme un pilier majeur du projet d'entreprise de la Société du Canal de Provence. Inscrite au cœur de notre plan stratégique Eau'rizon 2027, elle en constitue l'axe n°1 et traduit notre ambition : incarner une entreprise pleinement responsable, engagée dans chacune de ses actions au service des territoires.

Ce rapport RSE, élaboré dans le cadre de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et des normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards), témoigne de notre volonté de transparence et de structuration de notre démarche. Bien que non soumise à obligation réglementaire à ce jour, la SCP a fait le choix volontaire de poursuivre cette dynamique exigeante, convaincue que la performance globale passe par une lecture claire et partagée des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Notre action s'inscrit pleinement dans les politiques nationales et, plus particulièrement, dans les stratégies portées par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. À travers notre contribution au Plan Or Bleu et au plan régional de transition écologique, nous déployons une approche cohérente et territorialisée de la gestion de l'eau, fondée sur la préservation durable des ressources, la sécurisation de l'alimentation en eau et l'adaptation climatique à long terme.

Depuis plus de 65 ans, la SCP joue un rôle structurant dans la gestion durable de la ressource en eau. Inscrite dans notre ADN, cette mission d'intérêt général répond aux besoins des territoires. Aujourd'hui, nous assurons la sécurisation de l'approvisionnement hydrique pour des usages multiples : particuliers, agriculteurs, collectivités, entreprises, défense incendie et préservation des milieux naturels. Par notre action, nous contribuons directement à la résilience et au développement économique des territoires, en région Sud, mais aussi en France et à l'international où nous exportons notre savoir-faire.

Face aux effets déjà perceptibles du changement climatique, les enjeux liés à l'eau et à l'énergie sont plus que jamais centraux. La SCP s'est engagée dans une stratégie bas carbone ambitieuse, visant une réduction significative de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses activités.

Cette trajectoire s'accompagne d'un objectif clair : atteindre l'équilibre énergétique à horizon 2030, en développant notamment la production d'énergies renouvelables, en hydroélectricité et en photovoltaïque.

Acteur de la transition écologique, la SCP développe ses expertises, innove et investie pour proposer des solutions concrètes aux défis d'aujourd'hui et de demain. Sécuriser l'accès à l'eau, optimiser les usages, préserver la ressource, accompagner les évolutions agricoles et contribuer au développement des énergies renouvelables : telles sont les réponses que nous apportons en lien avec les territoires.

Chaque jour, nos équipes œuvrent avec engagement pour : garantir une gestion durable, équilibrée et solidaire de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. La robustesse du système du Canal de Provence, associée à notre capacité d'anticipation et d'innovation, constitue un atout déterminant pour répondre aux besoins futurs.

À travers ce rapport RSE 2025, la SCP réaffirme sa volonté d'agir avec responsabilité, exigence et transparence. Plus qu'une démarche, la RSE est une conviction profonde, qui guide durablement notre action et renforce notre contribution à un avenir résilient, au service des territoires et des générations futures.



Bénédicte Martin

Vice-présidente de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de l'agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir et Présidente du conseil d'administration de la SCP

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benedicte Martin'.



Jean-Luc Ivaldi

Directeur Général
de la Société du Canal de Provence

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Luc Ivaldi'.

Introduction

Le présent rapport **RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** a été élaboré sur la base des exigences de la **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**, la directive européenne qui renforce et harmonise le reporting de durabilité des entreprises. La CSRD vise à améliorer la transparence, la comparabilité et la fiabilité des informations extra financières publiées, en intégrant pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie des organisations. Dans ce cadre, le reporting s'appuie sur les **ESRS (European Sustainability Reporting Standards)**, qui constituent le cadre de référence commun défini au niveau européen.

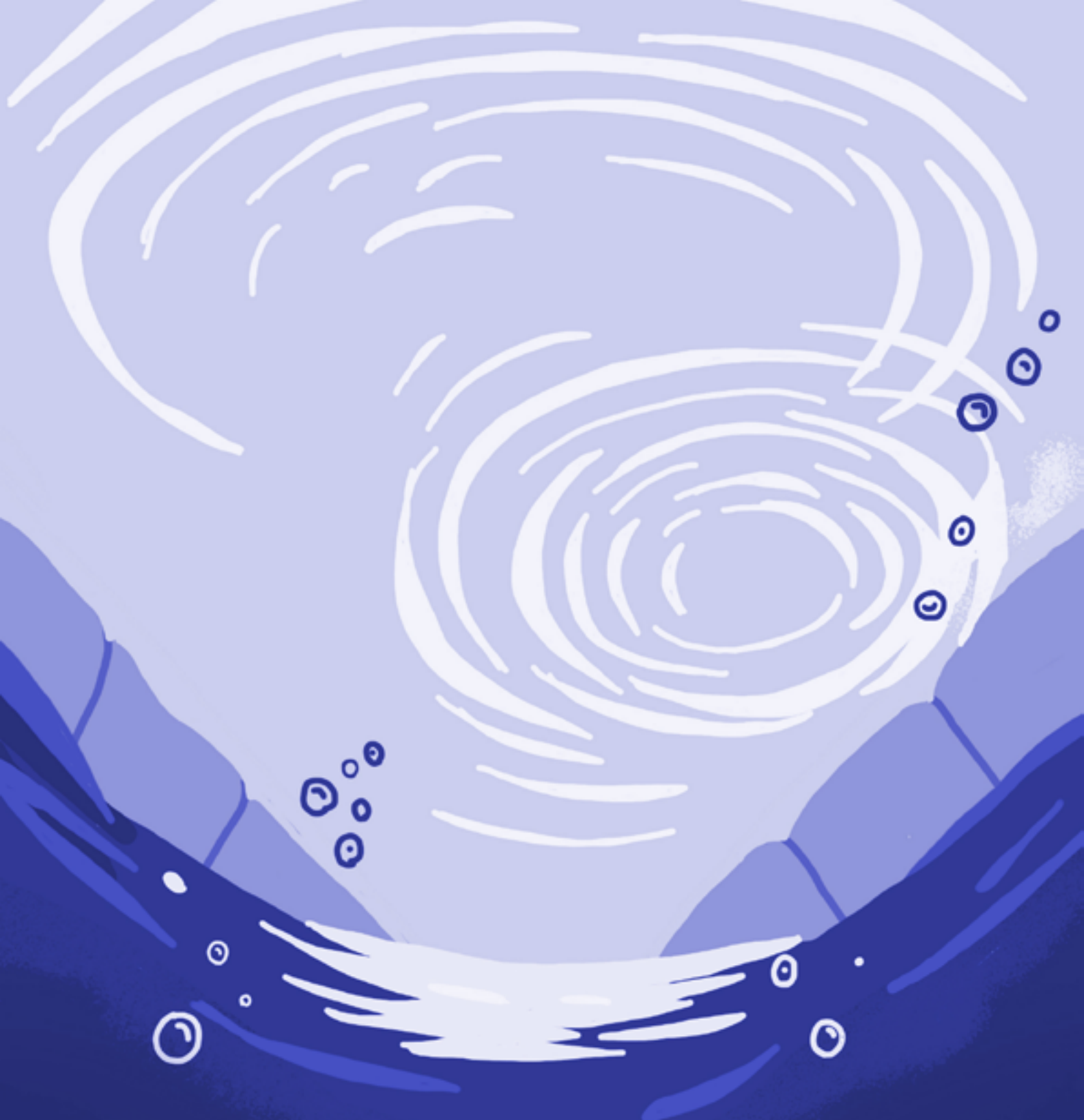
Ces normes précisent les informations à publier, selon le principe de la double matérialité, afin de rendre compte à la fois des impacts de l'entreprise sur la société et l'environnement, et des risques et opportunités liés à la durabilité pour sa performance.

La liste complète des ESRS ainsi que leur signification sont présentées en annexe du présent document.

Sommaire

1-Informations générales (ERS2)	2
1.1 Base de préparation	2
1.2 Gouvernance, modèle d'affaires et stratégie	2
<u>1.2.1 Gouvernance</u>	2
<u>1.2.2 Composition du conseil d'administration</u>	3
<u>1.2.3 Cinq activités pour répondre aux défis liés à la gestion de l'eau et au développement des énergies renouvelables en France et à l'international.</u>	4
<u>1.2.4 Une entreprise à taille humaine</u>	5
<u>1.2.5 Le groupe SCP</u>	5
<u>1.2.6 Un projet d'entreprise 2022-2027</u>	6
1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)	8
2-Environnement	10
2.1 Changement Climatique (ESRS E1)	10
<u>2.1.1 Stratégie</u>	10
<u>2.1.2 Gestion des impacts risques et opportunités</u>	10
2.2 Eau et ressources marines (ESRS E3)	13
<u>2.2.1 Stratégie</u>	13
<u>2.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités</u>	15
2.3 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)	19
<u>2.3.1 Stratégie</u>	19
<u>2.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités</u>	20

2.4 Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)	22
2.4.1 Stratégie et gestion des impacts risques et opportunités	22
2.5 Les indicateurs environnementaux	23
3-Social / Sociétal	25
3.1 Effectif de l'entreprise (ESRS S1)	26
3.1.1 Stratégie	26
3.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités	26
3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)	29
3.2.1 Stratégie et gestion des impacts, risques et opportunités	29
3.3 Communautés touchées (ESRS S3)	30
3.3.1 Stratégie	30
3.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités	30
3.4 Consommateurs finaux (ESRS S4)	31
3.4.1 Stratégie	31
3.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités	32
3.5 Indicateurs sociaux et sociétaux	33
4-Conduite des affaires (ESRS G1)	35
4.1 Stratégie et gestion des impacts, risques et opportunités	35
4.2 Les indicateurs Conduite des affaires	37
Annexe	39



Informations générales

(ESRS 2)

1- Informations générales

1.1 Base de préparation

Le présent document a été construit suite à la mission de conseil « Accompagnement au déploiement de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) » menée par le cabinet RSM entre mai 2024 et décembre 2024. A cette période, la SCP était soumise à une obligation de publication de CSRD en 2026 sur l'exercice 2025.

L'omnibus de 2025 a modifié ces paramètres. La SCP n'est plus soumise à aucune publication, ni CSRD, ni DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière). Dans un souci de **transparence**, la SCP a néanmoins fait le choix d'éditer ce **rapport volontaire** structuré sur le travail mené avec le cabinet RSM.

Dans le cadre de la réalisation de cet exercice, la SCP a identifié ses parties prenantes clés, internes et externes, à mobiliser pour l'analyse de matérialité d'impact et l'analyse de matérialité financière.

Les parties prenantes internes à la SCP ont été sollicitées à l'occasion d'ateliers. Les résultats obtenus à l'issue de ces consultations ont ensuite été confrontés aux résultats de l'enquête RSE/QSE (Qualité Sécurité Environnement) menée en 2023 auprès des parties prenantes externes de la SCP.

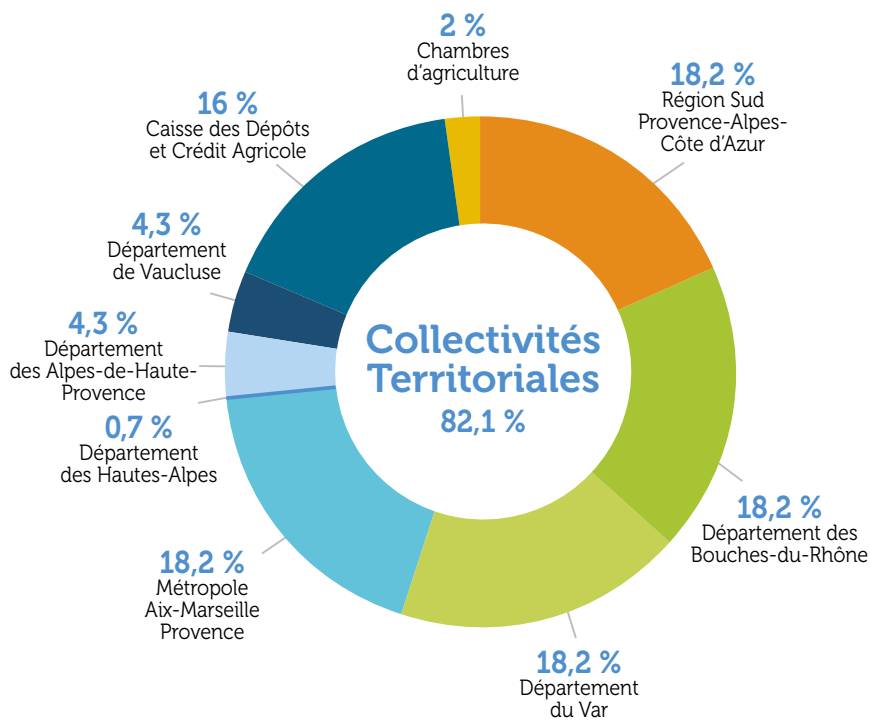
Après l'identification des IROs (Impacts Risques Opportunités), leur qualification et leurs évaluations, une matrice de double matérialité a pu être construite sur l'ensemble de notre chaîne de valeurs. C'est cette matrice qui sous-tend la structuration du présent rapport.

1.2 Gouvernance, modèle d'affaires et stratégie

1.2.1 Gouvernance

Créée en 1957, la SCP est une **société d'économie mixte**. Sa stabilité est assurée par un actionnariat équilibré, détenu à plus de 80 % par des collectivités territoriales. La présidence du conseil d'administration est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'azur.

La SCP contribue de manière conséquente au financement des investissements nécessaires au développement des infrastructures hydrauliques de la concession régionale du canal de Provence aux côtés de l'autorité concédante la Région Provence-Alpes-Côte d'azur et des collectivités actionnaires.



1.2.2 Composition du conseil d'administration

En tant **qu'aménageur et concessionnaire du canal de Provence pour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**, son autorité concédante, la SCP assure une mission d'intérêt général de sécurisation de l'accès multiusage de l'eau de la Provence.

Elle préserve et contrôle la qualité de la ressource, soutient et pérennise le développement durable et solidaire des territoires régionaux.

Acteur de la transition écologique, la SCP engage, depuis plus de 60 ans, sa responsabilité, son innovation et sa performance au service des territoires pour répondre aux enjeux du changement climatique **dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables**.

Elle relève le challenge quotidien de **sécuriser l'alimentation et l'accès à l'eau des territoires**, contribuant ainsi à leur développement et à leur croissance économique. Son expertise lui permet d'apporter des solutions adaptées aux problématiques engendrées par le changement climatique.

Que ce soit à l'échelle de la concession régionale du canal de Provence, dans ses offres d'ingénierie et de services ou dans la production d'énergies renouvelables, la SCP répond aux besoins de ses clients les plus divers en région, en France et à l'international, avec la même exigence. Elle innove pour préserver, maîtriser et valoriser la ressource en eau et accompagner l'optimisation de ses usages.

1.2.3 Cinq activités pour répondre aux défis liés à la gestion de l'eau et au développement des énergies renouvelables en France et à l'international.

Grâce à son savoir-faire unique, la SCP répond aux enjeux de la gestion de l'eau et des énergies pour bâtir un futur résilient et durable. De l'aménagement hydraulique à la production d'énergies renouvelables, elle met l'innovation et la maîtrise technique au service des territoires et des générations futures.

Cinq activités qui œuvrent en parfaite synergie.



Aménagement hydraulique

La SCP un expert reconnu en aménagement hydraulique qui œuvre pour l'accès à l'eau des territoires.



Transport et distribution d'eau

La SCP dispose d'un savoir-faire unique permettant l'exploitation et la maintenance d'infrastructures hydrauliques pour assurer un service de l'eau optimal.



Ingénierie et conseil

La SCP est un expert de l'ingénierie et du conseil dans le domaine de l'eau en France et à l'international.



Services et équipements

La SCP propose une large gamme de services et d'équipements en accompagnant ses clients pour un usage raisonné de l'eau.



Energies renouvelables

La SCP développe les énergies renouvelables en lien avec la gestion de l'eau à travers l'hydroélectricité et le photovoltaïque.

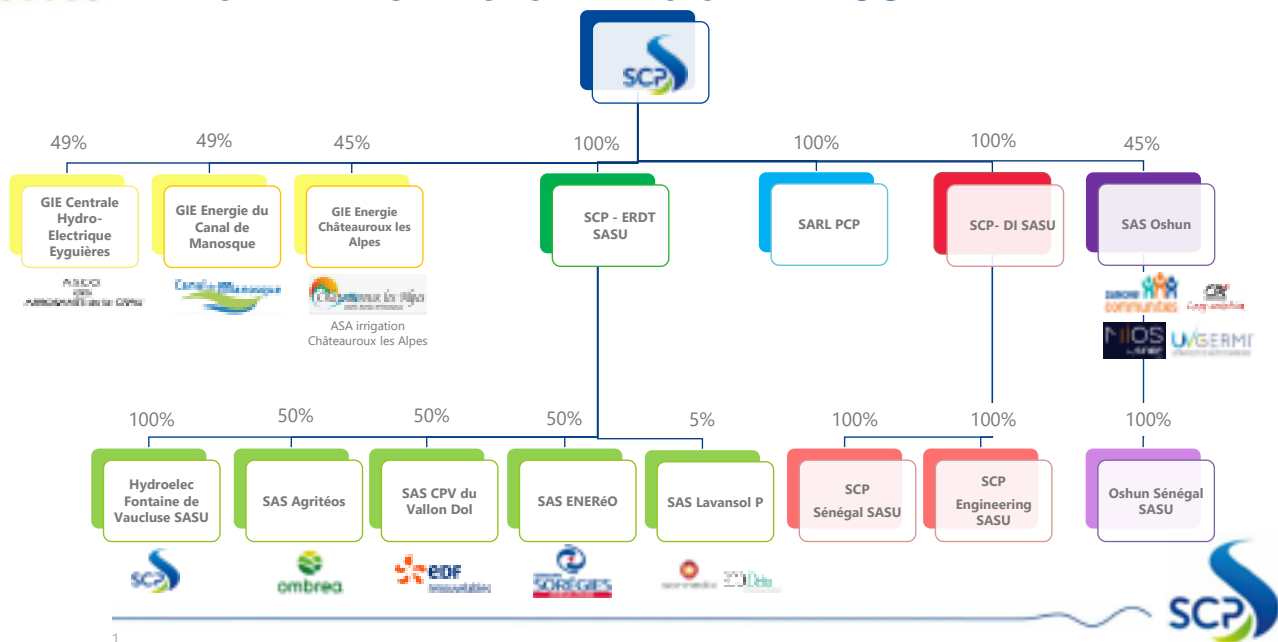
[En savoir plus](#)

1.2.4 Une entreprise à taille humaine

- 653 collaborateurs au 31/12/2025
- 10 centres d'exploitation et 3 laboratoires en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 17 microcentrales hydroélectriques
- implantations en outre-mer et à l'international en 2025
- Triplement certifiée ISO 9001 (Qualité) ISO 14001(Environnement) et 45001 (Sécurité)

1.2.5 Le groupe SCP

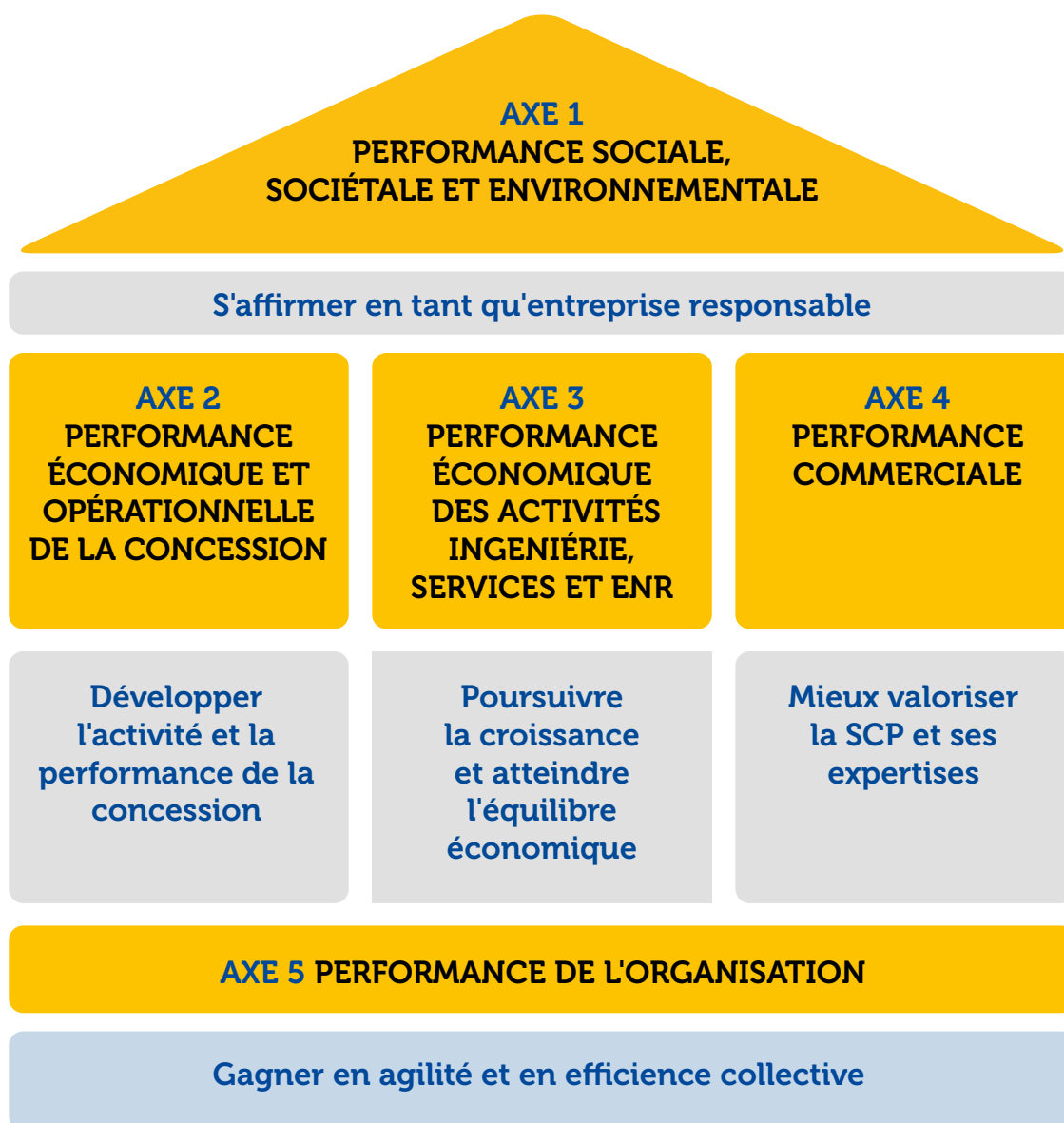
FILIALES ET PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR LA SCP



1.2.6 Un projet d'entreprise 2022-2027

Adopté par le conseil d'administration en avril 2022 pour une mise en œuvre immédiate, la SCP a élaboré un projet d'entreprise à 5 ans dénommé « Eau'Rizon 2027 ».

Un projet d'entreprise en cinq axes stratégiques :



- **L'AXE 1**

« Incarner l'ambition de responsabilité de l'entreprise par une démarche RSE engagée dans toutes les actions de l'entreprise ».

Cet axe inclut en particulier des objectifs ambitieux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des activités.

- **L'AXE 2**

« Développer la concession et le service de l'eau en mettant en œuvre le Programme d'Aménagement et d'Investissement tout en poursuivant l'optimisation des coûts d'aménagement et de rénovation. Il convient également de valoriser et d'optimiser l'usage de la ressource sécurisée du Verdon en assurant une eau brute de qualité pour tous les clients ».

• **L'AXE 3**

« Poursuivre la croissance et atteindre l'équilibre économique dans ses trois métiers » :

- **Activités d'ingénierie**, se tourner résolument vers l'adaptation au changement climatique en proposant des produits innovants et compétitifs.

- **Activités de service**, pour accompagner au mieux chacune des typologies de clientèle vers :

- une utilisation rationnelle et parcimonieuse de l'eau,
- des solutions plus performantes pour l'irrigation agricole avec l'« Agritech »,
- une assistance et des conseils sur les prestations d'essai en laboratoires,
- une large offre de matériels et de solutions pour l'eau adaptée aux besoins de la clientèle.

- **Production d'énergies renouvelables** dans les domaines de l'hydroélectricité et du photovoltaïque en lien avec les aménagements hydrauliques. Développer également, avec des partenaires, des projets novateurs de types « ombrières de canal » et « photovoltaïque flottant ».

• **L'AXE 4**

« Mieux valoriser la SCP et ses expertises en créant un département commercial et de l'innovation au service des cinq activités de la Société ». Cette valorisation s'accompagne notamment de la mise en place d'une politique d'influence et de promotion de la marque pour conforter les positions et offres de la SCP.

• **L'AXE 5**

« Gagner en agilité et en efficacité collective dans l'organisation ». Cette ambition se concrétisera par :

- la simplification et la digitalisation d'un plus grand nombre de processus,
- l'ajustement de l'organisation,
- la mise en adéquation des moyens et des objectifs pour ce projet d'entreprise.

Depuis son origine, les missions de service public de la Société s'inscrivent naturellement dans des orientations fortement marquées par la RSE.

La stratégie RSE déployée par la SCP s'organise autour des quatre engagements :

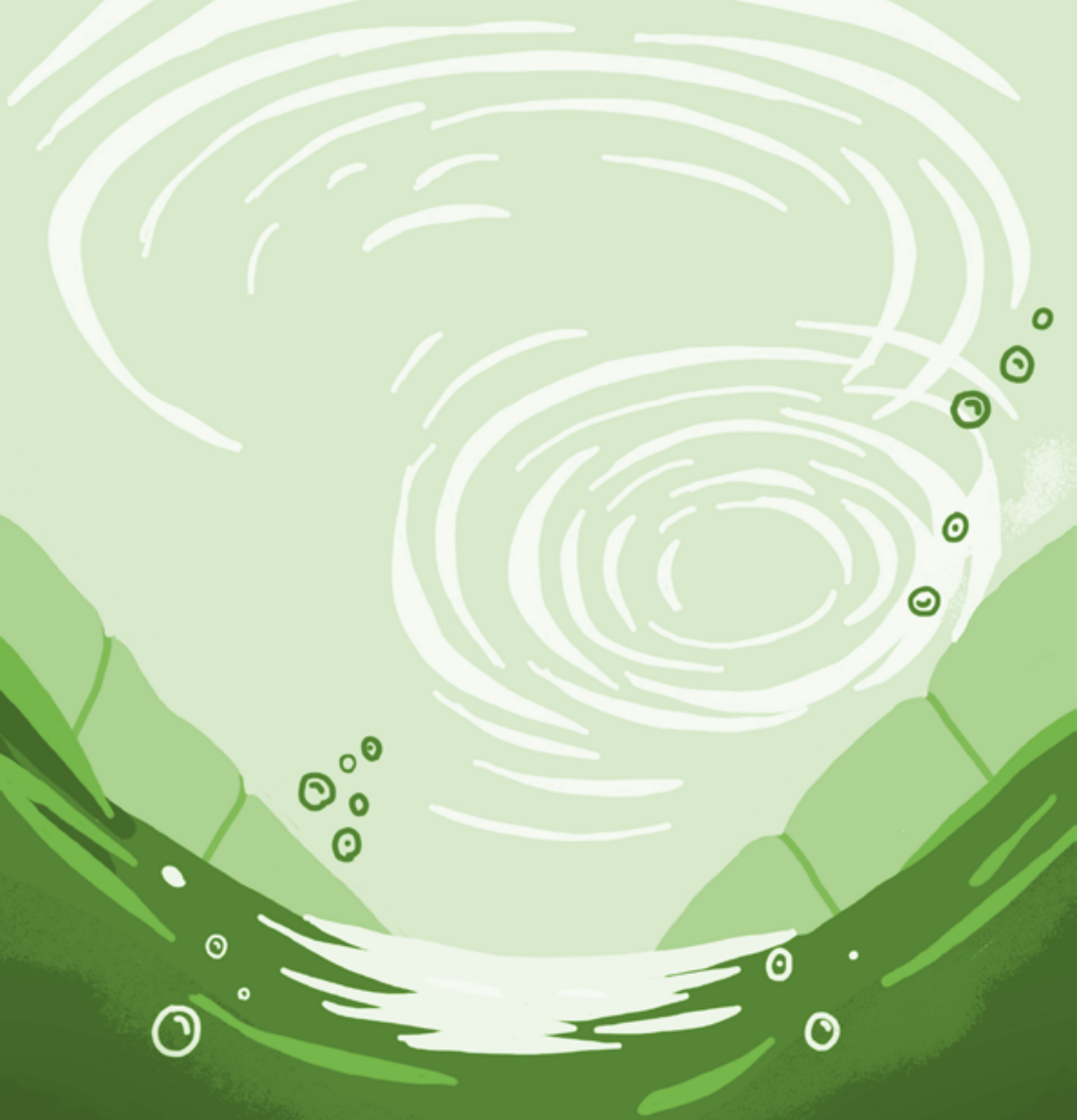
1- Agir en employeur/entreprise responsable	2- Contribuer à la résilience de nos territoires	3- Agir pour l'environnement	4- Ancrer Une gouvernance responsable
<ul style="list-style-type: none"> • N°1. Favoriser l'intégration des collaborateurs, le développement des compétences et de bonnes conditions de travail • N°2. Promouvoir l'égalité des chances et la diversité • N°3. Viser l'excellence en matière de sécurité et santé au travail • N°4. Sensibiliser et engager les collaborateurs autour des enjeux du dérèglement climatique et de la solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> • N°1. Préserver la ressource en eau, sensibiliser aux économies d'eau, au dérèglement climatique et à la gestion de l'eau • N°2. Coconstruire en responsabilité avec les territoires • N°3. Favoriser l'émergence de solutions innovantes • N°4. S'engager et soutenir des initiatives responsables pour un avenir durable 	<ul style="list-style-type: none"> • N°1. Réduire l'impact de nos activités • N°2. Acheter responsable • N°3. Développer les énergies renouvelables • N°4. Agir pour la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • N°1. Assurer une gouvernance transparente et équilibrée • N°2. Travailler en toute conformité et éthique des affaires • N°3. Conforter la responsabilité sociale et environnementale • N°4. Réaliser des placements financiers durables

1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)

Les IROs ressortis comme majeurs suite au travail mené avec les différentes parties prenantes sont les suivants :

ESRS		sous- t h è m e	
E1	Changement climatique	E.1.1	Adaptation au changement climatique
		E.1.2	Atténuation du changement climatique
		E.1.3	Energie
E3	Ressources aquatiques et marines	E.3.1	Eau
E4	Biodiversité et écosystèmes	E.4.2	Incidences sur l'état des espèces Ressources entrantes, y compris l'utilisation des
E5	Economie circulaire	E.5.1	ressources
S1	Effectifs de l'entreprise	S.1.1	Conditions de travail
		S.1.2	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous
S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	S.2.1	Conditions de travail
		S.2.2	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous Droits économiques, sociaux et culturels des
S3	Communautés touchées	S.3.1	communautés Incidence liées aux informations sur les consommateurs
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	S.4.1	et/ou les utilisateurs finaux
		S.4.2	Sécurité des consommateurs et/ou utilisateurs finaux
		S.4.3	Inclusion sociale des consommateurs et/ou des
G1	Conduite des affaires	G.1.1	Culture d'entreprise
		G.1.2	Protection des lanceurs d'alerte Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les
		G.1.5	pratiques en matière de paiement
		G.1.6	Corruption et versement de pot-de-vin

Les enjeux matériels présentés ci dessus résultent d'une analyse approfondie des impacts, risques et opportunités liés aux activités de l'entreprise, en cohérence avec les exigences de double matérialité définies par la CSRD et les ESRS. Cette priorisation permet d'identifier les thématiques ayant à la fois une incidence significative sur notre performance financière et celles pour lesquelles nos activités génèrent ou subissent des impacts environnementaux, sociaux ou sociétaux majeurs. Elle constitue ainsi le socle de notre stratégie RSE et oriente la définition de nos objectifs, plans d'actions et indicateurs de suivi, afin d'assurer une démarche de progrès cohérente, structurée et transparente.



Environnement

2-Environnement

(ESRS E1)

2.1 Changement Climatique

2.1.1 Stratégie

La Société du Canal de Provence place l'adaptation au changement climatique au cœur de sa stratégie, considérant l'eau et les énergies renouvelables comme des ressources prioritaires pour renforcer la résilience des territoires. L'entreprise s'est dotée d'un plan stratégique, Eau'rizon 2027, intégrant des objectifs d'atténuation, d'adaptation et de réduction de son empreinte carbone.

La SCP vise à « être une entreprise responsable, innovante et performante au service des territoires, pour répondre aux défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables ».

Sa politique s'appuie sur trois axes structurants :

- **Sécuriser** l'alimentation en eau et garantir son accès pour tous les usages face à l'augmentation des aléas climatiques.
- **Compenser** et anticiper les effets du réchauffement, notamment en modernisant les infrastructures et en intégrant les Objectifs de Développement Durable (13 ODD intégrés).
- **Préserver** la ressource et la qualité de l'eau par une gestion efficiente et durable des réseaux.

La stratégie intègre également la volonté de respecter les Accords de Paris en engageant notamment des analyses systématiques du cycle de vie pour minimiser l'impact carbone de ses aménagements.

2.1.2 Gestion des impacts risques et opportunités

La SCP a défini plusieurs cibles alignées avec les objectifs climatiques :

- **Sécuriser la ressource eau**

Parmi les limites planétaires, l'utilisation mondiale de l'eau douce est une préoccupation en raison de sa surexploitation.

Enjeu numéro un pour la SCP sur le territoire de la région sud Provence Alpes Côtes Azur, la préservation de cette ressource fait l'objet d'un chapitre complet du présent document. Cf 2.2 Eau et ressources marines (ESRS E3).

• Neutralité énergétique

Objectif : **atteindre l'équilibre énergétique à horizon 2030** grâce à l'augmentation de sa production en énergie renouvelable hydroélectrique et photovoltaïque, pour atteindre environ **40 GWh/an**, équivalent à la consommation des ouvrages de la concession régionale du canal de Provence.

En hydroélectricité, la Société dispose d'un premier atout d'importance : la possibilité de turbiner l'eau transportée par le canal de Provence entre son point de captation dans les Alpes et ses points de distribution, avec des dénivelés de plusieurs centaines de mètres. Depuis quelques années, la SCP met ce savoir-faire à la disposition de collectivités ou d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) et les accompagne dans leurs projets de microcentrales sur leurs propres ouvrages hydrauliques. Ces projets visent idéalement à combiner production hydroélectrique, modernisation de périmètres irrigués et économies d'eau. Dix-sept microcentrales sont déjà en service, 14 dans le cadre de la concession régionale et 3 hors concession.

Par ailleurs, la SCP s'intéresse au stockage d'énergie au travers des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) qui s'intégreraient favorablement dans les aménagements actuels et futurs.

En **photovoltaïque** les projets sont prioritairement développés sur le patrimoine foncier de la concession régionale, qu'il s'agisse des réserves foncières, des canaux, des réservoirs et plans d'eaux, ou du patrimoine immobilier.

• Analyse du Cycle de vie (ACV)

Objectif : maîtriser des **outils** d'aide à la décision permettant d'identifier les impacts environnementaux réels.

Dans le cadre de sa montée en compétence sur les méthodes d'évaluation environnementale, la SCP a rejoint la chaire ELSA-PACT dès sa création en 2014. Cette chaire, collaboration entre le monde académique (INRAE, Ecole des Mines d'Alès...) et des entreprises (SCP, BRL, Suez, Bonduelle...) a permis la progression de la méthode d'analyse de cycle de vie (ACV) aux projets d'aménagement. L'ACV apporte une vision d'ensemble des impacts d'un projet qui ne se limite pas aux impacts strictement locaux. Cette méthode, complémentaire à celles déjà utilisées comme les études d'impact, génère un grand nombre d'éléments objectifs utiles à la validation des choix d'aménagement, car il est possible de comparer des scénarios d'aménagement selon les critères de CO2 émis, énergie, matières premières consommées, etc.

L'ambition SCP dans l'application de l'ACV se décline en particulier sur trois axes :

- Ingénierie : l'ACV est désormais utilisée comme outil d'aide à la conception de certains projets d'aménagement, afin d'avoir une idée objective des impacts de différents scénarii d'aménagement.
- Mise à disposition de cette compétence auprès de clients par la réponse à des appels d'offres externes.
- Depuis 2019, en lien avec la démarche RSE, l'ACV a été utilisée pour calculer les impacts du fonctionnement de la Société elle-même. Comme indiqué plus haut, il s'agit d'utiliser plusieurs indicateurs tels que le CO2 émis, l'énergie consommée, les matières premières utilisées... Ces indicateurs permettent d'obtenir une vision plus large qu'avec le seul bilan carbone.

• Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Objectif : **-19 %** par rapport à une situation de référence sans plan et ce, à horizon 2027 (année de référence 2022).

En 2022, la SCP s'est engagée dans une démarche de transition vers un monde bas-carbone, en considérant l'ensemble de ses activités.

Elle a tout d'abord réalisé un bilan de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses trois scopes (les émissions directes, celles liées à l'énergie et les émissions indirectes comme les achats ou les déplacements domicile travail).

Pour élaborer son plan d'actions, la SCP a choisi de suivre la démarche ACT® (Assessing low Carbon Transition, récemment renommée en Accelerate Climate Transition). Reconnue internationalement, l'initiative ACT®, conçue par l'ADEME, permet de mettre en place une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (diagnostic, vision, plan d'actions) d'une entreprise ou d'évaluer la maturité d'une stratégie existante le cas échéant.

Le plan d'actions mis en place dans le cadre de la Stratégie Bas Carbone SCP » est venu structurer et renforcer des actions déjà mises en œuvre depuis plusieurs années.

Les principaux postes objet d'actions sont :

1-Les aménagements, et en particulier les chantiers : promotion de l'utilisation de carburants et matériaux bas carbone pour les canalisations et les déplacements (via des appels d'offres donnant des points aux fournisseurs moins carbonés). En 2025, un outil d'éco-conception est venu compléter le dispositif. Cet outil permet de calculer de façon simple la différence d'émission de CO2e générée selon les options retenues pour la pose d'une canalisation.

2-La consommation d'énergie : cela va de la maîtrise de la consommation jusqu'à la souscription d'un contrat d'énergie verte (garantie d'origine).

Un contrat d'énergie verte avec garantie d'origine a été souscrit, avec prise d'effet au 1er janvier 2025. Ce contrat permet de réduire les émissions de chaque kWh consommé, avec un impact en termes de réduction annuelle pouvant atteindre -6 % en 2027 (sur les -19 % visés au global par le plan d'action Stratégie Bas Carbone).

3-Les déplacements : optimisation des déplacements professionnels, réduction du poids du parc automobile, un travail sur la mobilité douce pour les trajets domicile-travail (principalement autour du covoiturage et du vélo).

En 2025, la SCP a développé, avec une entreprise innovante, un outil de modélisation des impacts d'une société d'aménagement, via des indicateurs d'ACV. L'objectif de ce développement est de pouvoir modéliser plus rapidement des scénarii et systématiquement arbitrer sur plus d'indicateurs que les émissions de gaz à effet de serre (tout comme l'analyse du cycle de vie le permet).

• Adaptation des territoires méditerranéens

Parce qu'il est important que les actions de la SCP s'inscrivent dans son territoire, la SCP s'est également engagée auprès de la Région et de l'Etat en signant **les « Accords pour la transition écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »**. **Ce plan régional décline lui-même le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique et la Stratégie Nationale Bas Carbone.**

Ce plan de transition écologique et énergétique de Région s'articule autour de 6 enjeux stratégiques prioritaires.

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - 55 % de GES 2030 Neutralité carbone en 2050 - 30 % Consommation énergétique 2050 + 60 GW d'ENR installées d'ici 2050
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Un territoire adapté à un réchauffement de + 4 degrés en 2100
UTILISATION DURABLE DE L'EAU	Garantir l'ensemble des usages dans le contexte de raréfaction de la ressource <ul style="list-style-type: none"> Baisse de 10 % de la consommation d'eau régionale
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Autonomie dans la gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> - 10% pour les déchets Non dangereux non inertes - 15% pour les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010
PRÉVENTION DES POLLUTIONS	Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols
PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ	Augmenter les surfaces d'aires protégées sous protection forte. Passer: <ul style="list-style-type: none"> De 6,7 à 10 % des surfaces terrestres De 0,5 à 5% pour les aires marines

De par ses activités, la SCP s'est engagée prioritairement sur les volets « Atténuation du changement climatique », au travers de sa cinquième activité, la production d'EnR (Cf paragraphe ci-dessus) et sur le volet « Usage durable de l'eau » (cf 2.2 Eau et ressources marines (ESRS E3))

(ESRS E3)

2.2 Eau et ressources marines

2.2.1 Stratégie

La SCP joue un rôle structurant dans la **gestion durable de la ressource en eau** et la **sécurisation de l'approvisionnement hydrique** pour les particuliers, l'agriculture, les collectivités, l'industrie, la prévention incendie et les usages environnementaux en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur mais également en France et à l'international où elle exporte son savoir-faire en ingénierie de l'eau.

Inscrit dans son ADN, ce rôle s'est construit au fil du temps, par étapes successives.

La gestion de la distribution de l'eau s'appuie sur des moyens techniques performants. Les principaux ouvrages du Canal de Provence sont pilotés automatiquement à distance par un logiciel de « **Régulation Dynamique** », conçu et développé par la SCP. Connecté au système de télégestion, ce logiciel commande automatiquement les vannes du canal pour ajuster le prélèvement dans la ressource au strict nécessaire de la demande des clients.

Ce système composé d'éléments d'intelligence artificielle permet au canal de Provence de fonctionner **sans rejet** (volumes prélevés mais non utilisés) ou rupture d'approvisionnement (besoins des utilisateurs non satisfaits) avec un rendement hydraulique exemplaire.

En mai 2024, en tant que représentante du président de Région Renaud Muselier, **Bénédicte Martin**, présidente du Conseil d'administration de la SCP et vice-présidente de la Région Sud, **a présenté le Plan Or Bleu 2024, aux côtés de partenaires et acteurs du territoire**, pour démontrer l'engagement et les actions concrètes pour une gestion durable de l'eau en Région Sud dans un contexte de changement climatique.

Dans le cadre de sa contribution au Plan Or Bleu de la Région Sud, la SCP inscrit sa stratégie eau dans une logique de **préservation durable des ressources**, de **sécurisation de l'alimentation en eau** et d'**adaptation climatique à long terme**.

[En savoir plus](#)



Voici un extrait du discours de Bénédicte Martin :

« Le Plan Or Bleu est ambitieux et répond à l'enjeu d'une gestion durable de l'eau en Région Sud dans un contexte de changement climatique. La SCP est historiquement engagée dans la recherche de solutions innovantes et durables en matière de gestion de l'eau. Elle est plus que jamais investie aux côtés de la Région Sud pour poursuivre des actions en synergie avec son écosystème pour garantir à la fois la préservation de la ressource et l'alimentation en eau des territoires pour tous les usages : eau potable, entreprise, agriculture et défense incendie. »

Adopté également en 2024, au mois de décembre, le **plan de transition énergétique et écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, constitue, comme indiqué au paragraphe 2.2, une stratégie régionale de planification écologique et vise à alimenter les stratégies nationales et régionales en cours. Il s'organise autour de 16 feuilles de route thématiques qui détaillent des actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de la planification écologique.

La préservation de la ressource en eau y figure en bonne place et c'est tout naturellement que les actions de la SCP s'inscrivent dans ce plan de transition.

2.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

• Assurer sur le long terme la pérennité et la continuité du service de l'eau

Les missions de la SCP sont encadrées par un contrat d'objectifs établi par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur sur la période 2021-2027. Elle se traduit par la mise en œuvre de deux programmes :

- **Le Plan d'Aménagement et d'Investissement (PAI)** sur l'ensemble du territoire concédé représente un investissement global de 751 millions d'euros de 2020 jusqu'à la fin de la concession en 2038. Ce programme d'investissement vise en premier lieu la desserte en eau des territoires ruraux : 70 % du programme d'investissement porte sur la création de réseaux multiusages à dominante hydroagricole.
- **Le programme de rénovation**, articulé en plans quinquennaux. Pour la période 2023-2027, le montant est de **157,5 millions d'euros**.

• Mesurer les prélèvements et réduire les fuites

Lancé en 2020, le programme **REImu (Réseaux d'Eaux Intelligents multiusages)** vise à contribuer aux enjeux de la gestion durable de l'eau. Il allie innovation et digital pour permettre des usages toujours plus efficaces et économes de l'eau en s'appuyant sur les **objets connectés (IoT), le Big Data et l'intelligence artificielle (IA)**.

Ce programme vise trois objectifs concrets :

- Mieux connaître les usages de l'eau pour améliorer le fonctionnement et la performance des réseaux.
- Moderniser la conception des réseaux du futur en optimisant la modélisation numérique.
- Aider les usagers à maîtriser leur consommation avec des services numériques gratuits et accessibles (alerte fuite, surconsommation...).

Après une première phase d'expérimentation (2020–2022), le projet est entré en phase opérationnelle en 2023 avec pour objectif d'équiper les 68 000 compteurs à horizon 2033.

- La mise en œuvre du **plan de rénovation des ouvrages** de la concession régionale s'élève à 31 M€/an en moyenne dont 22 kms de canalisations.
- La SCP suit la **performance des ouvrages** au travers d'un indicateur : le rendement brut de transport, qui s'établit à 96 % en 2025.

• Promouvoir la Réutilisation des Eaux usées (REUT)

Depuis près de quarante ans, la Société du Canal de Provence a développé une ingénierie complète autour de la réutilisation des eaux usées tant sur le territoire régional, qu'à l'échelle nationale et internationale. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu pour son expertise et son accompagnement des collectivités dans ce domaine.

En 2023, la Région Sud a lancé à l'échelle de son territoire le projet **REUT'O'SUD** avec le soutien de la SCP et d'Aix-Marseille Université. A travers cette démarche, un état des lieux et une évaluation du potentiel REUT ont été menés sur le territoire régional. L'objectif est d'accompagner l'émergence des projets REUT régionaux à travers notamment la mise en réseau des acteurs via diverses actions et en particulier la mise en œuvre et l'animation de living labs.

[En savoir plus](#)

• Inciter tous les usagers à la sobriété

La SCP poursuit une **politique active de développement de synergies et d'échanges avec l'ensemble des acteurs de son écosystème**. En organisant ou participant à de nombreux événements et rencontres, la SCP continue de s'affirmer comme acteur reconnu de la transition écologique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables.

Cette politique s'accompagne d'une ambition de **sensibilisation** et **d'information** des publics (grand public/parties prenantes (3 000/an) et jeunes générations (1 000/an)) sur les enjeux des ressources pour développer la culture de la gestion économe de l'eau et éclairer les débats de société. Elle a inauguré, en 2023, son Espace d'Interprétation sur la gestion de l'eau en Provence nommé « La Serre » basé au siège de la Société. Cet espace d'exposition constitue une étape incontournable pour la compréhension des enjeux sur la gestion de l'eau en Provence.

En parallèle, la SCP accompagne spécifiquement ses clients du service de l'eau ou de l'activité de services pour un **usage raisonné de l'eau** (conseils personnalisés pour l'arrosage selon la localisation et la typologie de jardins, gamme de produits économes en eau, portes ouvertes...)

[En savoir plus](#)

• Repenser les usages agricoles et innover pour économiser l'eau

La SCP participe activement afin d'améliorer la **résilience des pratiques agricoles** régionales face aux impacts du changement climatique.

Le développement des réseaux est pensé dans un cadre objectif de sobriété des consommations, ainsi l'irrigation doit continuer à évoluer, prioritairement dans les bassins en tension vers une irrigation « de résilience », qui se caractérise par trois composantes :

- **être plus économe en eau**, en étant centrée sur la sécurisation de la production agricole et en

contribuant ainsi à une plus grande résilience de l'agriculture,

- s'accompagner d'une **évolution des assolements** et des **pratiques culturales** pour rendre plus efficaces les apports réduits en eau,
- viser une conduite des cultures non pas à l'objectif maximum de production mais vers un optimum faisant converger **rentabilité agricole et préservation de la ressource en eau**.

La SCP **accompagne le monde** agricole en proposant des conseils à l'irrigation et des solutions sur-mesure en fonction du type de culture : données agro-climatiques mises à disposition sur l'**Observatoire Provençal**, bulletins de conseil à l'irrigation par filière, ateliers de sensibilisation des agriculteurs sur sites, dimensionnement de réseaux d'irrigation, outils d'aide au pilotage...

[En savoir plus](#)

La SCP **innove et expérimente** afin d'améliorer les pratiques d'irrigation agricole tout en préservant la ressource en eau. Elle développe des projets de **Recherche & Développement** de pilotage de l'irrigation sur différentes cultures (viticulture, arboriculture, pistaches, amandes, olives) pour inciter à un usage économe de la ressource en eau. (Aper'eau, Objectif Rose, Hydrosé).

Elle utilise également la **téledétection** avec 2 objectifs :

- identifier les surfaces réellement irriguées de la Concession Régionale du Canal de Provence
- mettre en lien cette cartographie avec les consommations d'eau mesurées afin de mieux connaître les usages et, sécuriser et préserver la ressource.

La SCP travaille également sur le projet **Hydroclim** dont l'objectif est d'anticiper la disponibilité de la ressource en eau dans le futur à l'échelle d'un bassin versant.

• Anticiper les besoins

Une **analyse prospective** sur l'évolution des volumes d'eau prélevés pour les besoins de la concession régionale à l'**horizon 2050/2100** a été conduite, dans le but de confronter ces besoins en eau avec les projections des ressources en eau futures.

Prospective sur la ressource Verdon

D'ici à 2050 / 2070



A la question aura-t-on assez de ressource pour demain ? La réponse est oui. Les modélisations récentes sur les changements climatiques confirment la **disponibilité des ressources stockées** dans les retenues du Verdon pour les besoins de la concession régionale du canal de Provence à **horizon 2050 et 2100**.

Les différentes études et données disponibles nous montrent que le changement climatique entraîne des dérèglements avec plus de phénomènes extrêmes. Ils se traduisent par des épisodes de précipitation intense et des hausses de température entraînant moins de neige mais plus de pluie en hiver. Ces précipitations engendreront une hausse des débits en hiver comme au printemps (exemple 2023) permettant le remplissage des réserves de la concession du canal de Provence. On peut être raisonnablement optimiste sur la robustesse du fonctionnement du canal de Provence, avec l'exemple de l'année 2022. Pour rappel en 2022, année historiquement sèche, moins de la moitié de la réserve de la concession du canal de Provence a été déstockée.

En revanche, la baisse des débits en été mettra plus en difficulté les territoires dépendant de ressources locales (nappes phréatiques et eaux de surface : rivière et cours d'eau) plus vulnérables à ces variations et nécessiteront un besoin de sécurisation supplémentaire par le canal de Provence. Les réserves du canal de Provence joueront donc pleinement leur rôle d'assurance sécheresse pour compléter les besoins des territoires, avec pour conséquence un déstockage plus marqué en période estivale à prévoir.

Ces projections montrent à la fois la robustesse du système Verdon pour faire face aux sécheresses dont la fréquence et la sévérité s'accroîtront sous l'effet du réchauffement climatique, mais aussi la nécessité d'accélérer les économies d'eau et de favoriser la sobriété des usages de l'eau.

Ces efforts de sobriété sont déjà à l'œuvre. A titre d'exemple, les collectivités ont commencé à améliorer les rendements de leurs réseaux, l'agriculture s'équipe en matériel et outil de pilotage permettant de maîtriser très finement l'usage de l'eau en irrigation et permettre des économies d'eau.

• **Préserver les surfaces agricoles équipées à l'irrigation**

La SCP agit pour la préservation des surfaces agricoles équipées à l'irrigation **par la densification et l'extension des réseaux d'irrigation.**

La SCP conditionne la réalisation des opérations d'aménagement à la préservation du foncier agricole dans les conventions de partenariat avec les collectivités territoriales et les chambres d'agriculture.

• **Rechercher un équilibre du modèle économique de l'irrigation**

La SCP recherche un équilibre économique pour la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et d'investissement de la Concession Régionale du Canal de Provence. Pour cela, elle veille et répond à des appels à projet FEADER, elle recherche des financements complémentaires, elle sollicite la contribution des collectivités territoriales et les participations privées des bénéficiaires des réseaux. Elle formalise des engagements dans des conventions de partenariat avec les collectivités territoriales.

Le projet d'évolution de la tarification du service de l'eau (alliant simplification, sobriété, solidarité et équité des usages dont l'irrigation agricole) fait également intégralement partie du dispositif.

(ESRS E4)

2.3 Biodiversité et écosystèmes

2.3.1 Stratégie

La SCP est **certifiée ISO 14001** et intègre la **protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes** dans ses engagements d'entreprise (Engagement n° 3 de la feuille de route RSE du projet d'entreprise Eau'rizon 2027).

Ce cadre se décline par :

- une analyse environnementale systématique des projets,
- la recherche de variantes d'aménagements à moindre impact notamment via l'Analyse du Cycle de Vie/éco conception,
- la sensibilisation des parties prenantes aux économies d'eau et à la gestion durable.

Grâce à son expertise environnementale, la SCP s'engage à **identifier au plus tôt les aspects environnementaux et réglementaires** inhérents à ses activités d'aménageur, à ses prestations d'ingénierie et de service. Cette prévention est prise en compte très en amont dans la réalisation des prestations jusqu'à la réception des travaux puis d'exploitation/maintenance et de rénovation pour les ouvrages de la concession. Les dossiers réglementaires sont ainsi produits et validés en **s'assurant que les engagements sont respectés**. Pour améliorer ses performances environnementales, la SCP a décidé de réaliser une Analyse Environnementale Globale afin d'identifier les impacts significatifs de ses activités. Cette analyse est mise à jour en continu.

A ce jour, la SCP a identifié sept impacts majeurs.

2.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

En mettant en place des plans d'action suivis, la SCP s'engage à réduire ses sept impacts les plus significatifs :

1. Les émissions de gaz à effet de Serre.

La SCP a engagé une **stratégie bas carbone** afin de réduire ses impacts directs et indirects. (cf 2.1 Changement climatique - ESRS E1).

2. L'épuisement des ressources fossiles.

Nos experts travaillent sur des process afin d'**optimiser la consommation** d'énergie nécessaire à nos activités.

Comme indiqué dans le chapitre 2.1 Changement climatique, la SCP produit également de l'énergie renouvelable en hydroélectricité et en photovoltaïque pour réduire l'utilisation des ressources fossiles pour la production d'électricité.

En complément, tous les quatre ans, un **audit énergétique**, mené par un prestataire extérieur, apporte un regard sur nos pratiques.

3. La destruction d'espèces potentiellement protégées, d'habitats

La destruction d'espèces potentiellement protégées, d'habitats est malheureusement un impact inévitable. Cependant tout est organisé afin d'en limiter son étendue et sa gravité. C'est ainsi que la SCP fait appel à des **experts environnementalistes**, dont des **écologues indépendants**, pour prendre en compte la biodiversité dès les études amont de conception des projets jusqu'à la remise en état après chantiers afin de limiter au maximum les impacts sur la biodiversité. Dans le cas où les mesures d'évitement et de réduction d'impact d'un projet ne seraient pas suffisante pour limiter les impacts sur la biodiversité, la SCP met également en place des mesures compensatoires (création ou restauration d'habitats naturels, mesures adaptées à chaque espèce comme les chiroptères...)

4. Les prélèvements d'eau, la modification de l'écoulement et / ou du profil des cours d'eau

Les prélèvements d'eau, la modification de l'écoulement et / ou du profil des cours d'eau font partie des impacts significatifs en lien avec nos activités d'aménagement réalisés dans le cadre des centrales hydroélectriques. A chaque étape de la réalisation du projet, la SCP fait intervenir des spécialistes, **experts milieux aquatiques indépendants**, pour l'accompagner dans la conception de ce type de projet et mettre en place des mesures d'évitement et de réduction vis-à-vis des milieux aquatiques. Cette démarche complète les actions mises en place dans le cadre de l'impact 3.

5. Les conflits d'usage

Les conflits d'usage sont étudiés de près et pourraient naître du partage de la ressource en eau en raison des impacts du changement climatique. Afin d'en réduire les impacts, des **concertations** sont mises en place avec les différents acteurs économiques du territoire. La SCP participe notamment à la Commission Locale de l'eau (CLE) de Durance, de Verdon, de la Siagne et de l'Arc. Elle travaille en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional du Verdon. La SCP est également présente au comité ressource en eau (CRE) de chaque département ainsi qu'au comité ressource en eau interdépartemental (CREI) qui suivent l'état des ressources et qui décident, après concertation, d'éventuelles restrictions d'usage (arrêtés sécheresse).

6. Changement de pratique du sol et des pratiques agricoles

Le changement de pratique du sol et des pratiques agricoles sont les résultantes de l'apport d'eau sur des territoires non irrigués initialement. Cela implique un changement du sol, mais aussi de la biodiversité, associée, ainsi que de la faune, la flore, et des paysages. La SCP sensibilise et accompagne les agriculteurs dans l'évolution de leur pratique afin de réduire cet impact indirect.

7. Chute et noyade d'animaux.

Canaux, réserves, réservoirs, barrages etc, les ouvrages de la SCP présentent une multitude d'infrastructures à ciel ouvert. La SCP met en œuvre un ensemble de dispositifs visant à **limiter les chutes et noyades d'animaux** (nouveaux prototypes de rampes expérimentés en 2026 pour aider les animaux à remonter et sortir de l'eau).

2.4 Utilisation des ressources et économie circulaire

2.4.1 Stratégie et gestion des impacts risques et opportunités

L'entreprise agit dans un secteur où l'optimisation des ressources, la réduction des pertes et la circularité sont essentielles. Sa stratégie intègre l'économie circulaire à travers :

- la limitation des consommations de ressources non renouvelables,
- la valorisation énergétique liée à l'eau,
- la modernisation des infrastructures pour réduire les pertes,
- l'innovation pour une utilisation plus efficace de la ressource hydrique.

Outre les démarches déjà décrites dans les ESRS précédents, son engagement envers l'économie circulaire se traduit également dans :

• la gestion des déchets,

La SCP produit plusieurs types de déchets dans le cadre de l'ensemble de ses activités que ce soit les travaux, les activités de service ou encore les activités support et les laboratoires. La plupart de ces déchets sont **non dangereux** (les **9 flux**) et quelques-uns sont classés dans la catégorie **dangereux** (emballages souillés, produits chimiques, huiles usagées, batteries, encres, déchets électroniques et électriques, amiante etc...).

La gestion des déchets est un enjeu important de l'activité de la SCP dont l'objectif est double : **réduire** la quantité de déchets émis **et améliorer le tri** ainsi que **sa valorisation**. Une plateforme située au siège de la SCP permet **de centraliser** les déchets dangereux et non dangereux produits sur le site du Tholonet, avant **leur traitement** par des entreprises spécialisées.

Sur les chantiers de rénovation, la priorité est donnée à la **dépose sélective**, au **réemploi lorsque cela est possible** et à l'orientation systématique des matériaux vers des **filières de recyclage agréées**, notamment pour les métaux, bétons et composants hydromécaniques. Cette approche est renforcée par l'appui technique des **pôles laboratoires** (analyses hydrauliques, géotechnique et matériaux), qui contribuent au choix de matériaux durables permettant d'allonger la durée de vie des ouvrages et, par conséquent, de **réduire les flux de déchets sur l'ensemble du cycle de vie**. La SCP veille également à limiter la production de déchets en amont grâce à une stratégie **d'allongement de la durée d'usage** des équipements, soutenue par des programmes de rénovation préventive et une maintenance optimisée.

Afin de sensibiliser au maximum l'ensemble des collaborateurs ainsi que les parties prenantes, en 2025, deux premiers **webinaires** ont été organisés sur la thématique des déchets dangereux et

non dangereux des chantiers. L'objectif était de rassembler les informations essentielles sur les responsabilités de chacun, les documents réglementaires à utiliser ainsi que les procédures à suivre selon la typologie du déchet.

La finalité étant de **performer sur le traitement des déchets** et **partager ces informations** avec les entreprises extérieures lors d'audits terrain.

• **la politique d'achats responsables qui intègre le réemploi des matériaux.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'entreprise Eau'Rizon 2027, la SCP a adopté une politique d'achats responsables en janvier 2023. Outre la poursuite d'objectifs de performance et de sécurisation des achats, cette politique doit agir en accélérateur pour atteindre les objectifs RSE de la Société.

En intégrant des critères exigeants de durabilité, de traçabilité et de performance environnementale dans nos processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs, la SCP encourage le recours à des matériaux recyclés ou recyclables, soutient l'éco-conception et privilégie des partenaires engagés dans la réduction de leurs propres externalités négatives.

Cette démarche crée un cercle vertueux : elle renforce la résilience de nos approvisionnements, limite notre dépendance aux ressources vierges, favorise l'innovation responsable et contribue à la création de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes.

2.5 Les indicateurs environnementaux

		2025	Objectif 2027
ESRS E1	Changement Climatique		
	Nbre total de GWH produits en hydroélectricité et en photovoltaïque	23 GWH	40 GWH (objectif 2030)
	Objectif de réduction de Emissions de Gaz à effet de Serre	-6%	-19%
ESRS E3	Eau et ressources marines		
	Taux de respect du programme d'investissement	94 % de 206,4 M€	250 M€
	Taux de respect du programme de rénovation	95% de 31.9 M€ et 58% en cumul sur 3 ans du plan	Plan quinquennal de 150 M€
	Le taux de conformité des paramètres physico-chimiques	99%	100%
	Le taux de conformité des paramètres bactériologiques	96%	100%
	Rendement brut de transport	96%	Minimum 87%
	Linéaire rénové par an	26,4 km	22 km
	Nombre de projets innovants proposé dans une offre de service	15	N/A
	Nombre de projets REUT	5	N/A
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes		
	Taux de conformité de la veille réglementaire	98%	100%
ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire		
	Taux de valorisation des déchets sur la Plateforme du Tholonet	75%	85%
	Le taux de valorisation des déchets dangereux des 8 Centres d'Exploitation (hors centre du Tholonet)	73%	100%

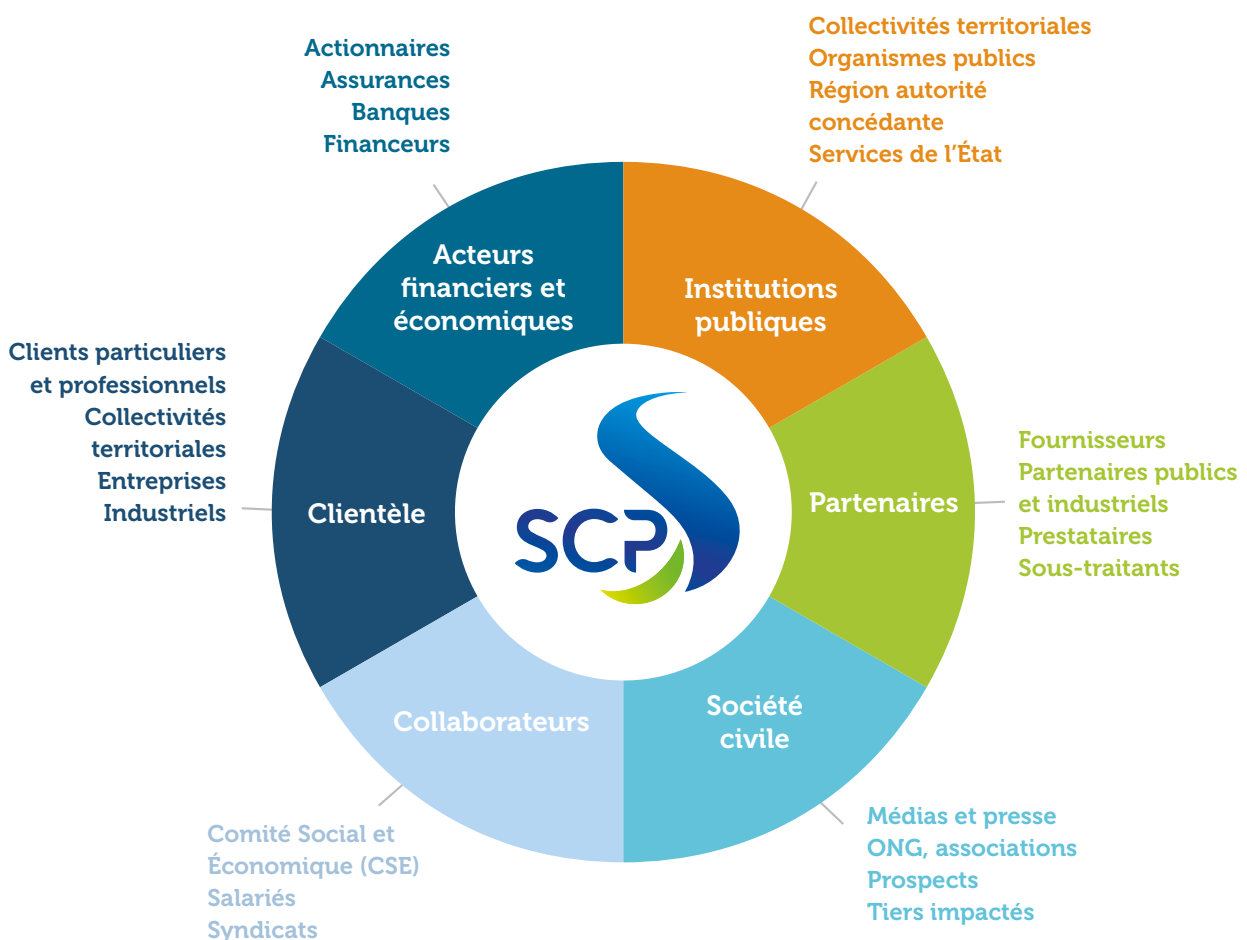


Social / Sociétal

3-Social / Sociétal

Les parties prenantes de la SCP désignent tous les acteurs, qu'ils soient internes ou externes, qui sont influencés par les activités de l'entreprise et qui peuvent également influencer ses décisions et sa performance. Ils peuvent ainsi :

- Participer à sa vie économique (actionnaires, clients, fournisseurs, institutionnels, salariés...),
- Influencer son comportement en interne et en externe (syndicats, CSE, associations, médias...),
- Être concernées, directement ou indirectement, par ses activités (clients, collectivités locales, État, bailleurs de fonds internationaux...).



3.1 Effectif de l'entreprise

3.1.1 Stratégie

La politique des ressources humaines de la SCP est au service de la stratégie définie dans le projet d'entreprise Eau'Rizon 2027. Elle repose sur trois valeurs fortes qui sont celles de la SCP : professionnalisme, proximité et développement responsable.

A travers sa politique des ressources humaines, la Société s'engage dans 5 domaines d'actions dont la finalité est d'assurer la performance économique et sociale de la Société.

1. Santé et sécurité au travail

La Société a adopté une politique globale consistant à conduire chacun(e) à travailler et produire « en toute santé et sécurité ». Depuis mars 2019, la SCP est certifiée **ISO 45001** (Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail).

2. Gestion des emplois et des parcours professionnels

La politique en la matière vise trois objectifs : celui **d'anticiper** les besoins de demain en emplois et compétences, de **développer l'employabilité** de ses salarié(e) s et de **renforcer l'attractivité** de l'entreprise en tant qu'« entreprise apprenante ».

3. Inclusion et diversité

La Société s'engage à créer un **environnement de travail inclusif** où les spécificités des salarié(e) s sont acceptées et valorisées permettant ainsi à toutes et tous d'exprimer leur potentiel.

4. Engagement des salarié(e) s et bonnes conditions de travail

La SCP s'engage à créer pour ses salarié(e)s un environnement de travail basé sur **l'épanouissement individuel et collectif, l'équité sociale et le respect environnemental**, en associant toutes les parties prenantes.

5. Dynamisme du dialogue social

La SCP s'est fixée comme exigence de faire du dialogue social un **élément majeur au service de la cohésion sociale**, en favorisant des relations qui permettent l'expression, la concertation, la négociation et l'action.

3.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

1. Viser l'excellence en matière de santé et sécurité au travail

La SCP entend prévenir les risques professionnels et développer la culture en Santé et Sécurité au travail au travers de **six engagements** :

1. **Intégrer** la politique de santé et de sécurité au travail (SST) **dans les autres politiques de l'entreprise** (exploitation, politique clients, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, achats, ressources humaines, environnement, gestion financière...),
2. Agir sur les facteurs organisationnels, techniques et humains, en particulier pour **réduire les risques prioritaires** (routiers, chute de hauteur, travail isolé, chimiques et psychosociaux etc.) décrits dans le Document Unique,
3. Utiliser le **retour d'expérience**, en particulier l'analyse des accidents et des audits sécurité, pour améliorer la prévention des risques en agissant sur les causes les plus en amont,
4. **Responsabiliser le management** en matière de prévention des risques vis-à-vis de ses équipes. **Associer** dans la démarche de prévention tous les collaborateurs ainsi que les **parties intéressées** telles que le Comité Social et Economique (CSE), la médecine du travail, l'inspection du travail et les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT),
5. Intégrer **la prévention** dès la conception, la réalisation et la rénovation des ouvrages, bâtiments, équipements, postes. Et faire de même dans les méthodes de travail, notamment en matière d'ergonomie au poste de travail,
6. S'assurer que le même niveau d'exigence en Santé et Sécurité au Travail **s'applique aux entreprises extérieures**.

2. Favoriser le développement des compétences

La gestion des emplois et des parcours professionnels s'organise autour de deux véritables outils de gestion des carrières que sont :

- le **développement des compétences**, formalisé par un plan pluriannuel de formation,
- le développement de la **mobilité interne**, via un plan annuel de recrutement mis en œuvre chaque année.

La mise en œuvre de la politique RH s'appuie sur un certain nombre d'outils de management des compétences tels que :

- des fiches emploi propres aux activités de la SCP,
- un dispositif d'entretiens de développement (entretien annuel d'appréciation et entretien professionnel),
- le soutien de la mobilité interne,
- un système de reconnaissance individuelle de l'expérience, d'une montée en compétences et des responsabilités induites.

3. Promouvoir l'inclusion et la diversité

Cette aspiration permet à la SCP de s'enrichir de toutes sortes de différences et de faire valoir son **statut d'entreprise socialement responsable**.

La SCP est convaincue que la diversité de ses équipes est un atout pour :

- s'intégrer à son environnement,- se démarquer et être attractive en tant qu'employeur,
- multiplier les talents et gagner en performance,
- être innovante et créative,
- faciliter son développement à l'international.

La SCP dépasse le seuil légal des 6 % des salarié(e)s en situation de **handicap** au sein de son effectif pour atteindre les 9 % en 2025. L'engagement soutenu de la Société sur la question du handicap se traduit par un investissement important en matière d'accès et de maintien dans l'emploi et d'amélioration des conditions de travail ; cette politique active nous a permis de signer le 27 mars 2024 un accord d'entreprise avec nos partenaires sociaux.

La Société poursuit une politique en faveur de **l'égalité entre les genres** qui l'a amenée à la signature d'un autre accord en date du 21 mai 2024 en faveur de la « mixité et égalité femme/homme ». Elle consacre ainsi depuis 2023 une enveloppe d'augmentations individuelles spécifique pour arriver à la stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes.

La SCP, dans sa lutte contre toutes les formes de discriminations, a renouvelé en 2025 sa signature de la **Charte LGBTQIA+** de l'Autre Cercle.

Enfin, chaque année, la **Semaine de la Diversité** permet de sensibiliser des salarié(e)s à l'inclusion et à la diversité et d'afficher la politique de l'entreprise : « Différent(e) comme tout le monde – Ensemble, luttons contre les discriminations ! »

4. Encourager l'engagement des salarié(e)s et favoriser de bonnes conditions de travail

Cette volonté d'encourager l'engagement des salarié(e)s et de favoriser de bonnes conditions de travail passe notamment par la capacité de la SCP à permettre à ses salariés de s'approprier une **vision** procurant du sens aux missions et de travailler en **autonomie** favorisant l'acquisition de nouvelles compétences et l'innovation.

La vision et l'autonomie sont deux leviers d'émergence d'intelligence collective nécessaires à une société qui doit faire face à plus de complexité et s'engager dans les transformations.

Vision et autonomie contribuent ainsi au bien-être au travail, à la confiance, à la collaboration, à l'esprit de solidarité et au sentiment d'appartenance.

Cette politique se déploie autour :

1- D'un travail hybride équilibré

Si le télétravail constitue un facteur d'amélioration de la qualité de vie au travail et contribue à la fois au soutien de l'autonomie des salarié(e)s, de leur motivation et de leur productivité, partager des moments collectifs au sein de son équipe de travail est aussi essentiel ; un équilibre a été trouvé et formalisé dans un accord d'entreprise sur le travail hybride signé le 20 novembre 2023.

2- D'un campus aménagé en conséquence

Les espaces de travail de la SCP doivent faciliter le travail hybride en proposant des lieux, des aménagements et des services adaptés.

3- Du déploiement de la culture de la confiance et du droit à l'erreur

La SCP considère qu'une erreur est aussi une source d'amélioration. C'est pourquoi la Société a décidé de promouvoir le droit à l'erreur, facteur-clé d'une culture de confiance, d'une liberté de parole et de pensée, elles-mêmes génératrices d'initiatives et d'innovation facteurs de bien-être et de performance.

5. Mener un dialogue social dynamique

Le dialogue social est essentiel et constitue une opportunité pour mener des réflexions communes sur la qualité de vie au travail, l'employabilité et la mobilité des salarié(e)s. Il est vecteur de cohésion et de bien-être au travail.

Le dialogue social est organisé autour de **cinq commissions dont 4 « sociétales »** :

- 1) commission «santé, sécurité et des conditions de travail»,
- 2) commission «emploi, formation, compétences et égalité professionnelle»,
- 3) commission «articulation vie professionnelle, vie personnelle»,
- 4) commission «environnement et travail»
- 5) ainsi qu'une commission «économique».

Ces commissions sont composées de représentant(e)s du personnel, de représentant(e)s du management et de représentant(e)s de la Direction. Chaque commission a un programme de travail fixé par le CSE et rend compte au CSE. Ces commissions établissent chacune un rapport annuel (sauf la commission économique).

(ESRS S2)

3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur

3.2.1 Stratégie et gestion des impacts, risques et opportunités

La Société du Canal de Provence s'appuie sur un réseau diversifié de partenaires, prestataires et fournisseurs pour mener à bien ses activités en France et à l'international.

Afin de garantir des pratiques sociales responsables tout au long de la chaîne de valeur, la SCP met en œuvre des principes de gestion visant à protéger les droits humains, assurer des conditions de travail sûres et promouvoir le développement des compétences dans les entreprises qui interviennent pour elle.

Cette démarche suit la réglementation en vigueur et vise à assurer que les prestataires intervenant sur les infrastructures hydrauliques, les travaux, la maintenance ou les services associés appliquent des pratiques compatibles avec les exigences sociales de la SCP.

L'entreprise formalise ses engagements dans un Code de conduite accessible publiquement et un espace fournisseur dédié, qui sécurisent la relation partenariale à travers des exigences de transparence, d'éthique, et de conformité sociale et environnementale.

Cet espace offre également une visibilité sur la programmation annuelle des achats et un accès direct à la plateforme de marchés, facilitant la préparation des entreprises et garantissant l'égalité d'accès.

La SCP impose une politique Santé Sécurité au Travail (SST) particulièrement exigeante à l'ensemble des entreprises intervenantes. Les prestataires doivent respecter les protocoles applicables, les plans de prévention et les obligations de qualification sécurité propres aux interventions sur sites hydrauliques. Dans une logique de vigilance renforcée, la SCP procède à des vérifications systématiques de la santé financière de ses fournisseurs ainsi qu'aux contrôles obligatoires relatifs aux cotisations URSSAF et à l'emploi des travailleurs handicapés. Les acheteurs sont formés à identifier d'éventuelles situations de dépendance économique afin de maintenir des relations équilibrées et durables. Par ailleurs, la Société s'est fixé un objectif de réduction globale de ses délais de paiement, afin de contribuer au soutien des entreprises. Depuis décembre 2024, la SCP met en œuvre un Plan d'action « Achats responsables » spécifiquement orienté vers le suivi et l'amélioration des indicateurs liés aux clauses environnementales, aux clauses sociales et aux marchés réservés (notamment en faveur des SIAE, EA/ESAT).

La SCP renforce ainsi sa stratégie de sous-traitance socialement responsable, notamment via l'insertion par l'activité économique et l'accès facilité des structures d'inclusion aux consultations.

(ESRS S3)

3.3 Communautés touchées

3.3.1 Stratégie

Les activités de la SCP ont un impact structurant sur les communautés de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. De par sa mission d'intérêt général, ses innovations techniques, ses investissements continus et son engagement pour la sensibilisation du public, **l'entreprise contribue à la résilience hydrique d'un territoire confronté à des défis climatiques majeurs**. Ces enjeux sont donc centraux et portés par une stratégie orientée vers la **sécurité, la durabilité et la solidarité territoriale**.

Convaincue de l'intérêt de progresser ensemble pour répondre au défi du changement climatique, la SCP poursuit une politique active de développement de synergies et **d'échange avec l'ensemble des acteurs de son écosystème**, basée sur l'écoute, l'engagement et l'intérêt général. En organisant ou participant à de nombreux événements et rencontres, la SCP continue de s'affirmer comme acteur reconnu de la transition écologique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables aussi bien en France qu'à l'international.

Cette politique s'accompagne d'un devoir de **sensibilisation et d'information** des publics (clients, grand public, jeunes générations...) sur les grands enjeux de la ressource en eau pour développer la culture de la gestion économe de l'eau et éclairer les débats de société.

3.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

Assurer un accès sécurisé et continu à l'eau pour les populations, les agriculteurs et les entreprises, grâce à un système de télégestion 24 h/24 basé sur plus de 30 000 capteurs, garantissant une distribution fiable et contrôlée.

Contribuer significativement au développement territorial, notamment par le maintien d'infrastructures hydrauliques majeures et par la préparation des territoires aux effets du changement climatique (sécheresse, baisse des précipitations, événements extrêmes).

Soutenir les dynamiques de transition écologique, via le développement de solutions hydroélectriques et photovoltaïques associées à la gestion de l'eau, également grâce à une offre d'ingénierie idoine.

Renforcer la sécurité hydrique de la région, permettant notamment la défense incendie dans un territoire exposé aux feux de forêt.

Conduire des actions pédagogiques visant à sensibiliser et informer environ 4 000 visiteurs par an (grand public, parties prenantes et scolaires) à une gestion responsable de l'eau.

Mener une politique de mécénat sponsoring inscrite dans les valeurs RSE de la SCP et porteuse de sens.

(ESRS S4)

3.4 Consommateurs finaux

3.4.1 Stratégie

Du fait de la multiplicité des activités, les clients relèvent de **typologies très variées** : collectivités territoriales, particuliers, agriculteurs, industriels, PME-TPE, administrations étrangères... Une même ambition anime la politique clientèle conduite par la Société pour l'ensemble de ses métiers, avec une très forte culture de l'écoute client.

La **satisfaction** et la **performance** de notre relation client sont les deux enjeux majeurs qui guident la politique « client » conduite par la Société. La SCP est certifiée ISO 9001 (norme qualité) depuis plus de 20 ans.

C'est dans cet esprit que la Société poursuit donc son dispositif **d'écoute client** afin de recueillir les retours de sa clientèle dont les besoins et attentes évoluent sans cesse (rapidité de la prise en charge, digitalisation, etc...).

Pour y répondre, l'offre de service et l'accompagnement évoluent en permanence. La notion de performance guide également cette politique. C'est pourquoi, la Société s'intéresse à l'ensemble des processus, lesquels sont repensés régulièrement afin de mettre en évidence et remédier aux « irritants » et **s'assurer ainsi d'une amélioration continue de la qualité de ses services**.

C'est ainsi que le projet d'entreprise porte très naturellement, dans ses axes stratégiques, la satisfaction client avec pour objectif, d'assurer une relation client multicanale tout en maintenant une grande proximité avec la clientèle.

3.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

La SCP structure fortement son service autour de la transparence, de la **qualité de service**, de la **digitalisation**, et de la **responsabilisation des usagers**.

• Accompagner ses clients du service de l'eau à la maîtrise de la consommation

La SCP propose :

- des tutoriels et des services pour détecter les fuites,
- un accompagnement en cas de contestation de consommation,
- des outils pour suivre en ligne l'index du compteur et comprendre les variations saisonnières de consommation,
- des outils, des formations et des produits dédiés au monde agricole pour un meilleur pilotage de leur irrigation,
- une gamme de matériel consacrée aux économies eau (dans nos trois magasins, la plateforme de l'eau, répartis sur le territoire),
- des offres de service dédiées.

• Digitaliser les services

La mise en place de la **efacture**, de la mensualisation, du prélèvement automatique et du relevé d'index en ligne vise à faciliter l'accès au service de l'eau, réduire les démarches administratives et limiter les risques d'erreur ou d'interruption de service.

Pensés pour accompagner ses clients dans la gestion de l'eau, les magasins de vente de matériel se sont adaptés aux modes de consommation de leurs clients avec l'ouverture, fin 2025, **de la boutique en ligne**.

• Garantir la qualité du service et continuité

La SCP maintient un service client structuré, des contacts accessibles et un numéro d'urgence dépannage garantissant la continuité du service aux consommateurs en cas d'incident hydrique ou technique.

• Protéger les consommateurs

La SCP encadre sa responsabilité et celle du consommateur, notamment sur les installations après compteur. Les usagers sont informés clairement de leurs obligations et des procédures en cas de fuite, contestation ou dysfonctionnement du compteur

• Satisfaire les clients

La SCP consulte régulièrement ses clients pour connaître leur niveau de satisfaction. En moyenne, environ 10 à 15 enquêtes clients sont menées chaque année sur diverses thématiques et à différents moments de la relation clients. Il en ressort une satisfaction globale quasiment identique chaque année, notée entre 7,5 et 8/10.

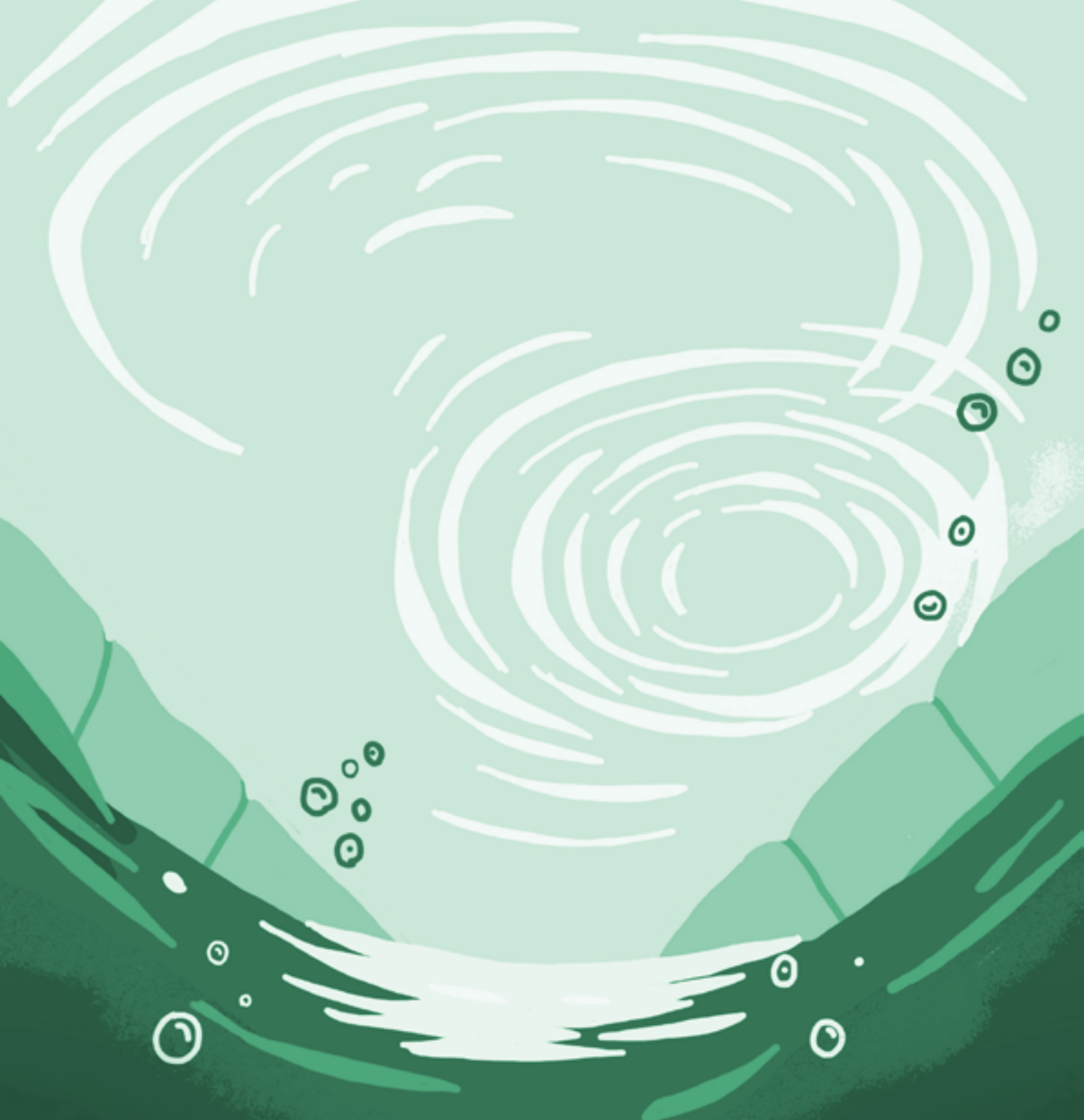
Afin de fluidifier au mieux la gestion de sa relation clientèle, la SCP s'est dotée d'un CRM (Customer Relationship Management). Ce logiciel permet à la SCP de centraliser, organiser et disposer de toutes les informations relatives à ses clients et prospects quelle que soit l'entrée de la relation client dans l'entreprise.

3.5 Indicateurs sociaux et sociétaux

2025

Objectif 2027

ESRS S1	Effectif de l'entreprise		
	SST :		
	Taux de fréquence des accidents du travail	5,79%	10%
	Taux de gravité des accidents du travail	0,09%	0,40%
	Développement des compétences :		
	Nombre de recrutement en CDI dans l'année	52	N/A
	Nombre de mobilités internes dans l'année	38	N/A
	Nombre d'alternant(e)s présents au 31/12	40	38
	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié en CDI	18	18
	Diversité :		
	% de jeunes (-25 ans) / effectif total	2%	2%
	% de séniors (+55 ans) /effectif total	22%	21%
	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	9%	8%
	Index égalité femme/homme	98/100	100
	Engagement :		
	Taux de rétention (hors départ à la retraite)	96%	96%
	Taux d'absentéisme (Ratio journées d'absence hors maternité)	3,56%	3,50%
	Taux de satisfaction au poste de travail d'après l'Entretien annuel	93%	96%
	Ancienneté moyenne	10,42 pour les femmes 12,64 pour les hommes	N/A
	Dialogue social :		
	Nombre d'accords signés dans l'année	5	N/A
ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur		
	Achats responsables		
	Taux de marchés incluant une clause environnementale,	77,50%	100%
	Taux de marchés incluant une clause sociale,	8,60%	N/A
	Nombre de marchés réservés (notamment en faveur des SIAE, EA/ESAT).	3	N/A
ESRS S3	Communautés touchées		
	Nombre de personnes sensibilisées par an		
	Scolaires	1 101	1 000
	Grand public	3 272	3 000
	Achats		
	Total achats en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (en euros)	44 852 390,00	N/A
	Taux achats en Région Provence- Alpes - Côte d'Azur	49,30%	N/A
	Emploi		
	Nombre de recrutement en CDI dans l'année	52	N/A
ESRS S4	Consommateurs finaux		
	Nombre de réclamations totales / nombre de clients en ‰	1,12‰	Inf à 2 ‰
	Satisfaction globale du service de l'eau	7,91/10	7,5/10
	Nombre d'enquêtes clients réalisées dans l'année	13	N/A



Conduite des affaires

4-Conduite des affaires

La Société du Canal de Provence, société d'économie mixte de droit privé, exerce des activités variées : aménagement hydraulique, exploitation d'ouvrages, ingénierie en France et à l'international, services liés à l'eau et production d'énergies renouvelables.

Elle agit à la fois comme opérateur d'intérêt général et entreprise en concurrence sur les marchés publics et privés.

Cette double nature impose un haut niveau d'intégrité, de transparence et d'exemplarité dans la conduite des affaires.

4.1 Stratégie et gestion des impacts, risques et opportunités

• Cadre de référence et gouvernance de l'intégrité

Référentiels et principes fondamentaux

La conduite des affaires repose sur un ensemble de référentiels structurants :

- **Les valeurs d'entreprise** : Proximité, Professionnalisme, Développement responsable,
- **Des principes éthiques** : intégrité, impartialité, transparence, responsabilité,
- **Un code de la commande publique**, garantissant égalité de traitement, transparence, traçabilité et prévention des conflits d'intérêts,
- **Le respect du droit de la concurrence**, compte-tenu de la participation de la SCP à des appels d'offres,
- **Un code de conduite (2022)**, document public visible dès la page d'accueil de notre site internet,
- **Une charte de déontologie du Conseil d'administration (2023)**.

La gouvernance du dispositif est assurée :

- par le **Conseil d'administration**, garant de la neutralité et de l'indépendance de jugement;
- par le **Directeur général et le Comité de direction**, responsables de la mise en œuvre opérationnelle ;
- par la **Référente éthique et conformité** (Directrice de la Direction Juridique, Commande publique et achats), désignée en 2023, qui coordonne les règles d'intégrité et accompagne les directions opérationnelles.

La politique est complétée par un dispositif de contrôle interne structuré selon des processus formalisés garantissant la traçabilité des décisions et la correcte application des procédures.

La mission audit interne réalise des revues ciblées des risques de la Société, notamment en matière de

conduite des affaires, et assure le suivi des plans d'action associés.

Les services de la Direction juridique et commande publique (DJCA) contribuent à ce dispositif par la revue juridique des contrats, l'accompagnement des opérationnels et la vérification du respect des procédures internes, participant ainsi à une sécurisation transversale des engagements.

• Programme anticorruption (loi Sapin II)

Depuis 2018, la SCP met en œuvre un dispositif anticorruption conforme à la **loi Sapin II**, structuré autour des exigences de prévention et de détection prévues par l'article 17.

Il comprend :

- Un code de conduite anticorruption intégré au règlement intérieur ;
- Un dispositif d'alerte interne sécurisé ;
- Une cartographie des risques actualisée ;
- Une évaluation de l'intégrité des tiers (fournisseurs, partenaires, clients) ;
- Des contrôles comptables et internes adaptés aux risques ;
- Un programme de formation ciblé ;
- Un régime disciplinaire ;
- Des vérifications périodiques du dispositif.

Ce programme est intégré à la cartographie globale des risques de l'entreprise.

• Procédures internes d'éthique et de déontologie

Plusieurs procédures opérationnelles complètent ce cadre :

- Gestion des conflits d'intérêts (déclaration, analyse, mesures préventives) ;
- Encadrement des cadeaux et invitations dans le code de conduite ;
- Procédure mécénat & sponsoring garantissant neutralité et traçabilité ;
- Clauses d'intégrité intégrées dans les contrats ;
- Diligences renforcées auprès des fournisseurs, partenaires et intermédiaires.

• Chaîne d'approvisionnement responsable

La politique achats de la SCP inclut :

- Des clauses sociales et environnementales adaptées aux opérations ;
- Des clauses anticorruption;
- Une évaluation des fournisseurs (intégrité, conformité, critères ESG) ;
- Un contrôle des situations financières des entreprises ;
- Une procédure de sélection transparente et objective.

Une Commission interne des marchés contribue à sécuriser les procédures de marché public supérieur à 100 000 € HT.

• Participation aux réseaux professionnels et contribution sectorielle

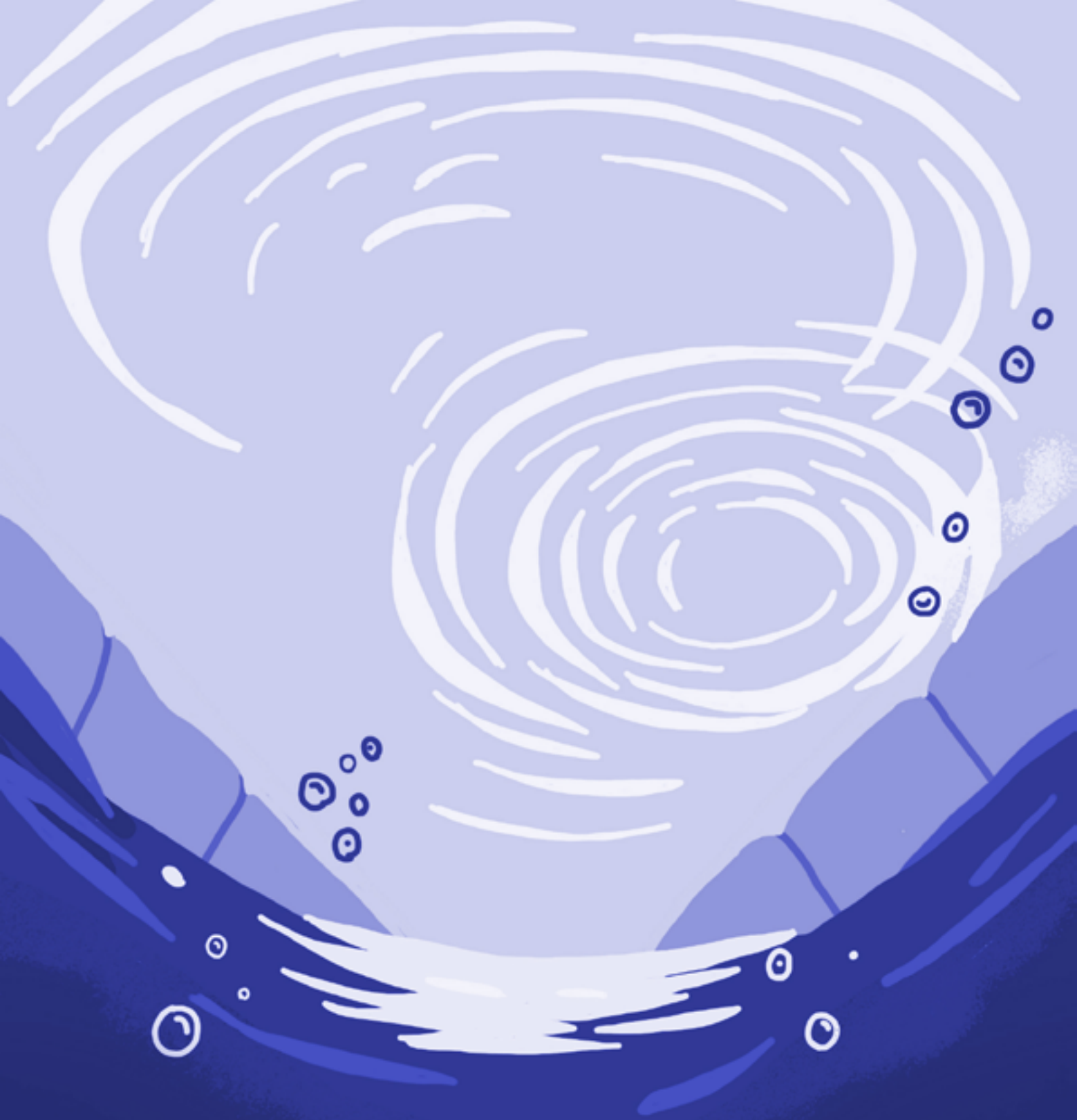
La SCP participe activement à plusieurs réseaux professionnels, associations sectorielles et instances techniques en lien avec la gestion de l'eau, l'irrigation, les infrastructures hydrauliques et l'adaptation au changement climatique. Cette participation s'inscrit dans une logique de partage d'expertise, de contribution aux réflexions collectives du secteur et de diffusion des bonnes pratiques.

Elle vise à éclairer les débats techniques et à promouvoir une gestion durable et responsable de la ressource en eau, au service des territoires.

Ses interventions s'effectuent dans un cadre transparent, non partisan et conforme à ses missions d'intérêt général ainsi qu'au principe de neutralité politique.

4.2 Les indicateurs Conduite des affaires

		2025	Objectif 2027
ESRS G1	Conduite des affaires		
	Intégrité		
	Cumul de personnes formées anticorruption	361	N/A
	Nombre d'alertes internes	0	N/A
	Cas avérés et mesures correctives	0	N/A
	Cumul tiers évalués selon la procédure intégrité	1 706	N/A



Annexe

Annexe

Catégorie	Code ESRS	Intitulé	Signification/Objet
Normes transverses	ESRS 1	Exigences générales	Définit les principes généraux du reporting CSRD : périmètre, concepts clés, qualité de l'information, double matérialité et structure des informations à publier.
	ESRS 2	Informations générales	Précise les informations générales à fournir sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des impacts, risques et opportunités (IRO), ainsi que les politiques et objectifs de durabilité.
Environnement	ESRS E1	Changement climatique	Couvre les impacts, risques et opportunités liés au climat, incluant les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3), les plans de transition et la résilience climatique.
	ESRS E2	Pollution	Traite des émissions de polluants dans l'air, l'eau et les sols, ainsi que de l'utilisation et de la gestion des substances préoccupantes.
	ESRS E3	Ressources en eau et ressources marines	Porte sur la consommation d'eau, les rejets, les impacts sur les milieux aquatiques et la gestion durable de la ressource en eau.
	ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	Analyse les impacts sur la biodiversité, les écosystèmes, l'artificialisation des sols et les dépendances de l'entreprise au capital naturel.
	ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	Évalue l'utilisation des ressources, la prévention des déchets, le recyclage, la circularité des produits et des flux de matières.
Social	ESRS S1	Main-d'œuvre propre à l'entreprise	Couvre les conditions de travail, la santé et sécurité, la diversité, l'égalité des chances, la formation et le dialogue social des salariés.
	ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	Porte sur les conditions de travail et le respect des droits humains des travailleurs chez les fournisseurs et partenaires.
	ESRS S3	Communautés affectées	Analyse les impacts de l'activité sur les communautés locales, incluant les droits humains, la santé, la sécurité et le développement local.
	ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Traite des impacts sur les clients et utilisateurs : sécurité des produits, information, protection des données et accessibilité.
Gouvernance	ESRS G1	Conduite des affaires	Couvre l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption, la conformité réglementaire, les pratiques de gouvernance et la transparence